

Document à Fournir pour le Changement de propriété

Conditions d'obtention de la prestation	<ul style="list-style-type: none">- Suite à la l'achat d'un bien immobilier- Suite à tout acte qui change le nom du propriétaire d'un bien
Documents à fournir	<ol style="list-style-type: none">1. Une demande sur papier simple comportant l'adresse complète du bien immobilier, et les informations concernant le demandeur.2. Une copie du contrat d'achat.3. Une copie de la carte d'identité nationale.4. Une attestation de libération de la taxe sur le bien concerné.
Délai	7 jours à compter de la date du dépôt de la demande.
Références législatives ou réglementaires	Loi n° 75-33 du 14 mai 1975, portant promulgation de la loi organique des communes, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée.
Procédures de réalisation de la prestation	<ul style="list-style-type: none">- Réception, vérification et déclaration de recevabilité du dossier par l'agent d'accueil de l'EDC.- Etude du dossier et envoi d'un courrier d'information au receveur municipal par le service Taxes.- Changement de la propriété du bien sur le GRB.
Service prestataire	Service Taxes et recouvrement de la commune
Lieu du dépôt du dossier	Espace du Citoyen
Lieu d'obtention de la prestation	-